

Fournitures scolaires 3^e année

Année scolaire 2023-2024

Chers parents,

Voici la liste des articles scolaires qui seront nécessaires à votre enfant l'an prochain, afin que vous puissiez vous les procurer au cours de l'été. Ce matériel est obligatoire et votre enfant devra l'avoir pour la rentrée du 29 août 2023. **Etant donné que tous ces articles seront utilisés au quotidien, nous vous conseillons d'acheter du matériel de bonne qualité. Nous vous rappelons également qu'il est possible d'utiliser le matériel de l'an passé qui est en bon état.**

- 1 bâton de colle de style Pritt (40 g) ou produit équivalent
- 6 petits cahiers interlinés sans lignes pointillées
- 1 cartable à anneaux de ½ pouce (musique)
- 1 Cartable à anneaux de 1 pouce
- 12 crayons de plomb HB
- 2 crayons effaçables à sec (bleu ou noir)
- 6 duo-tangs de couleurs différentes (1 jaune pour le Passeport, 1 bleu pour les outils, 1 vert pour l'anglais, 1 rouge pour les mathématiques, 1 noir pour l'éthique, 1 orange pour les sciences et 1 gris pour le français)
- 1 ensemble de 12 crayons de couleur en bois
- 1 ensemble de 12 à 16 crayons de feutre pointe large
- 2 étuis à crayons
- 1 feutre noir à pointe extra fine
- 2 gommes à effacer blanches de style Staedtler (gros format) ou produit équivalent
- 1 paire de ciseaux (8 pouces)
- 10 pochettes protectrices transparentes
- 1 règle de plastique rigide 30 cm (transparente avec centimètre)
- 2 stylos rouges
- 2 surligneurs
- 1 taille-crayons **avec réservoir**
- 5 Onglets séparateurs

IMPORTANT :

- 1) **À éviter :** Le matériel qui ressemble à un jouet (gommes à effacer, crayons, taille-crayons, crayon à mines) et qui peut être une source de distraction.
- 2) **À surveiller :** Le matériel sera à renouveler au besoin pendant l'année.

Pour l'éducation physique, votre enfant doit avoir :

- Un sac de tissu solide identifié pour ses vêtements et espadrilles;
- Un pantalon court, un gilet à manches courtes et une paire d'espadrilles à semelles qui ne tachent pas. Ces souliers pourront également servir de souliers pour la classe.
- Prévoir des vêtements pour les cours en plein-air (même en temps pluvieux)

Pour la musique : une flûte et des écouteurs sont obligatoires.

- L'école fournit une flûte à chaque enfant de 3^e année à **conserver jusqu'à la fin de sa 5^e année.**
- L'école fournit également une paire d'écouteurs avec une fiche de 1/8" à chaque enfant de 3^e année à **conserver jusqu'à la fin de sa 6^e année.**
- Si l'enfant brise ou perd sa flûte et/ou ses écouteurs, ceux-ci devront être remplacés aux frais des parents.

ATTENTION!

Veuillez aiguiser tous les crayons et identifier au nom de l'enfant tous les articles.

Au plaisir de vous rencontrer,

Les enseignants(es) de 3^e année